

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Demande de subvention pour Scènes d'enfance de Audois,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

Décision n° 22-117 VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT les projets de programmation et actions culturelles des médiathèques autour du spectacle jeune public

CONSIDERANT que ces projets peuvent faire l'objet d'un financement du Département de l'Aude dans le cadre du dispositif Scènes d'enfance,

DECIDE

ARTICLE I : de déposer auprès du Conseil départemental de l'Aude un dossier de demande de subvention selon le budget suivant

Ampliation faite le

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

Et par la publication
informatique le :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Spectacles et ateliers	4455 €	CD11 Autofinancement	1 849 €
Transports	450 €		3 598 €
Hébergements / repas	399 €		
Droits d'auteurs	143 €		
TOTAL	5 447 €	TOTAL	5 447 €

ARTICLE II : la présente décision n°22-117 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 17 octobre 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20221017-DECISION_22117-DE